



ADMINISTRATION, ECONOMIE

## Enquêtes

Deux enquêtes ont lieu actuellement sur la commune

Mis en ligne le 10 février 2017

### Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'insee réalise, du 13 au 28 février, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. L'enquêteur, muni d'une carte officielle, interrogera par téléphone ou par visite quelques-uns des administrés de Serris. Ceux-ci sont prévenus individuellement par courrier et informés du nom de l'enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. **Cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique est obligatoire.**

### Relevé des jours d'ouverture des commerces

Dans le cadre de la création de la zone touristique internationale sur le territoire de Serris, en application de l'article 242 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, une évaluation économique de la mesure sera réalisée trois ans après la création des zones touristiques, pour remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement. À cette fin, mais aussi dans le cadre des travaux de l'Observatoire du commerce dans les zones touristiques internationales (ZTI), la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'économie et des Finances a confié à la société PRÉSENCE la tâche de réaliser chaque mois un relevé des jours d'ouverture des commerces. Il s'agit d'une opération non intrusive pour les commerçants qui pourront simplement constater la visite d'un enquêteur de la société PRÉSENCE, missionnée par la DGE pour réaliser ce relevé des horaires d'ouverture de leur magasin.

